

ATTON

MAGAZINE MUNICIPAL

N°39



LE MOT DU MAIRE



Le 15 mars dernier vous avez souhaité m'accorder votre confiance. Vous avez plébiscité la liste que j'ai conduite en élisant 12 de ses 15 membres. Au second tour, le conseil s'est complété de 3 nouveaux conseillers issus de la liste Atton Avenir. La situation sanitaire a retardé l'installation de la nouvelle équipe municipale. Il a fallu attendre le 5 juillet pour l'élection du maire.



Ce début de mandat n'a pas été des plus faciles : en pleine crise sanitaire, il a fallu s'approprier tous les dossiers en cours, équiper la mairie de matériel informatique, être réactive avec un budget à faire et à voter dès juillet. Le tout, sans contacts directs ni convivialité, ce que j'avais pourtant mis au cœur de mon projet et de ma campagne au travers du porte à porte.

Afin de faire rayonner le village à travers mon engagement, je me suis ensuite portée candidate à la vice-présidence de la communauté de communes de Pont-à-Mousson en charge de la culture. Je fais partie du bureau communautaire, organe exécutif.

Représenter notre village est un grand honneur dont je saurai me montrer digne et vous trouverez dans ces pages le bilan des premiers mois d'action de l'équipe municipale. Nous avons cherché à maintenir ce fameux lien intergénérationnel au travers d'actions culturelles ou sociales tout en valorisant le potentiel de notre village, un village fier de son histoire, de sa géographie, de l'engagement de ses associations et de la richesse de ses habitants.

Les projets pour Atton sont nombreux et ambitieux ! Atton est une commune dynamique et qui le démontre !

2020 fut une année délicate pour tous. La situation sanitaire a bouleversé notre quotidien. Les maires jouent un rôle majeur redevenant l'interlocuteur principal de l'Etat en assurant le relais avec la vie locale.

La Commune et l'intercommunalité s'affirment comme la cellule de base de notre République et de notre territoire et nous avons constamment dû faire preuve de réactivité. Pour assurer un soutien aux Attonais, nous avons distribué du gel hydroalcoolique et à deux reprises, des masques textiles. J'ai tenu à ce qu'on appelle régulièrement nos aînés pour leur réaffirmer le soutien du CCAS et veiller à éviter l'isolement.

Les confinements successifs ont rendu difficiles toute manifestation publique. Nous avons ainsi été contraints, à contre-cœur, d'annuler la fête patronale, la brocante et le repas des anciens. Mais nous avons souhaité, dans cette période particulière, ne pas perdre le lien social et favoriser dès que cela était possible le bien vivre ensemble.

Nous avons aussi voulu redynamiser le cœur du village en lui rendant la place qui doit être la sienne : un lieu animé avec le théâtre ou le premier marché des producteurs locaux.

D'autres chantiers seront menés en 2021 pour améliorer notre quotidien. L'action municipale s'inscrit aussi dans le respect du développement durable et de l'écologie avec une vraie réflexion sur l'Espace naturel sensible que compte notre village et les alentours du stade.

Je tiens enfin à saluer le courage des agents municipaux qui n'ont pas démerité et qui ont montré qu'on pouvait compter sur eux : un grand merci à Aline, Sophie, Claudine et Patrick.

Vous pouvez compter sur mon engagement, celui de chacun des adjoints et des conseillers.

Je garde le souci constant d'être à l'écoute de toutes et tous. Atton est plus que jamais un village inventif, solidaire et dynamique !

Marlène CURINA-PRILLIEUX

Maire d'Atton

Vice-Présidente

de la Communauté de Communes

SOMMAIRE



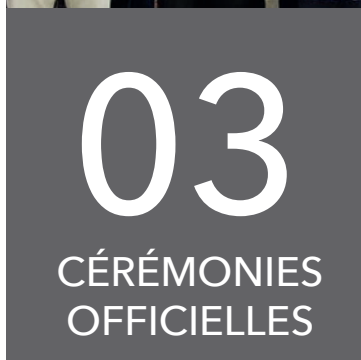
01

VIE MUNICIPALE



02

VIE DU VILLAGE



03

CÉRÉMONIES
OFFICIELLES



04

TRAVAUX
& PROJETS



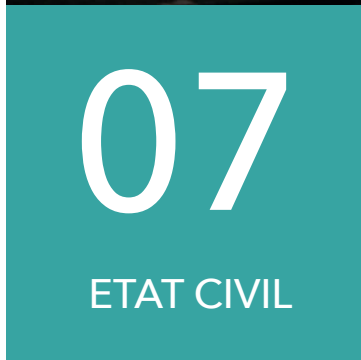
05

VIE ASSOCIATIVE



06

CCAS



07

ETAT CIVIL



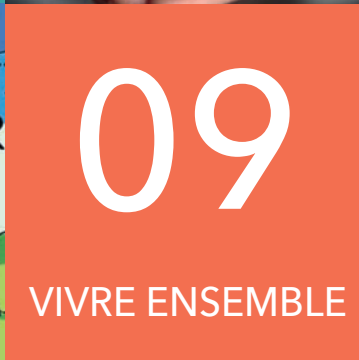
08

FOCUS ATTON
EN 1918



09

VIVRE ENSEMBLE



CITYALL

DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE NOTRE COMMUNE

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Evénements
- Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



10

CONTACT &
COMMUNICATION



Départ de Monsieur **GÉRARD LIGER**



Succédant à Monsieur Henri LEMAIRE et durant 25 ans, j'ai essayé, avec les membres des 4 conseils municipaux successifs, les membres du Conseil se sont appliqués à identifier les actions valorisantes et ainsi mieux préparer l'avenir de notre commune. J'ai eu beaucoup de plaisir avec les membres de chaque mandat à mener les réflexions afin d'améliorer la vie des Attonais sans oublier la convivialité et l'amitié nécessaires entre nous.

Aujourd'hui, notre vie sociale est soumise à rude épreuve, la pandémie bouscule notre quotidien sans terme immédiat. Restons confiants, vigilants et solidaires.

Je souhaite à Marlène, notre nouvelle Maire et à son équipe le meilleur mandat possible et à tous, malgré cette pandémie, une bonne année 2021.

Gérard LIGER



>>> Une nouvelle équipe,
UNE NOUVELLE DYNAMIQUE !



ELECTIONS MUNICIPALES 2020

1er tour le 15 mars 2020

30 candidats se présentaient répartis dans deux listes :

- la liste Atton Horizon 2020 conduite par **Marlène Curina-Prillieux**
- la liste Atton Avenir conduite par **Patrick Mahaut**

Le taux de participation fut de 60,84 % soit 390 votants

Au premier tour, 12 candidats furent élus et obtinrent la majorité absolue des votes.

Marlène Curina-Prillieux
56,50 % soit 213 voix

Nathalie Paucet
54,91 % soit 207 voix

Marcel Pinto
54,38 % soit 205 voix

Gilles Benoit
53,58 % soit 202 voix

Anna Capla
53,32 % soit 201 voix

Frédéric Richard-Maupillier
53,32 % - 201 voix

Pascale Fabbri
53,05 % soit 200 voix

Jérôme Barbelin
52,52 % soit 198 voix

Alain Parmentelat
52,52 % soit 198 voix

Sébastien Boyer
51,99 % soit 196 voix

Audrey Tacconi
51,46 % soit 194 voix

Fabrice Huet
50,93 % - 192 voix

2nd tour le 28 juin 2020

La participation fut de 52,80 %
3 postes restaient à pourvoir

furent élus :

Jean Christophe Lanno
59,22 % soit 199 voix

Thierry Sinteff
53,86 % soit 181 voix

Jean Etienne Barthelemy
53,57 % soit 180 voix

MAIRE



Marlène CURINA-PRILLIEUX

ADJOINT(E)



Gilles BENOIT



Nathalie PAUCET



Marcel PINTO



**Frédéric RICHARD-
MAUPIILLIER**

CONSEILLER MUNICIPAL



Jérôme BARBELIN



**Jean-Etienne
BARTHELEMY**



Sébastien BOYER



Anna CAPLA



Pascale FABBRI



Fabrice HUET



Jean-Christophe LANNO



Alain PARMENTELAT



Thierry SINTEFF



Audrey TACCONI

DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	PRÉSIDENTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
SYNDICAT DES EAUX	GUERARD Noël	BENOIT Gilles BOYER Sébastien PARMENTELAT Alain	HUET Fabrice BARTHELEMY Jean-Etienne BARBELIN Jérôme
RPI DU VAL	BENOIT Gilles	PARMENTELAT Alain	CAPLA Anna RICHARD MAUPILLIER Frédéric
APPEL D'OFFRES	Madame le Maire	BENOIT Gilles PAUCET Nathalie RICHARD MAUPILLIER Frédéric	FABBRI Pascale HUET Fabrice PINTO Marcel

DÉLÉGUÉS CCBPAM	RESPONSABLES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	LEMOINE Henry Président	CURINA PRILLIEUX Marlène	
COMMISSION APPEL D'OFFRE	LEMOINE Henry Président	CURINA PRILLIEUX Marlène	
DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	POIRSON Henri Vice Président	BENOIT Gilles	
FINANCES	BIANCHIN René Vice Président	FABBRI Pascale	
CULTURE	CURINA PRILLIEUX Marlène Vice Présidente	RICHARD MAUPILLIER Frédéric	
MOBILITÉS	GUERARD Noël Vice Président	BENOIT Gilles	
SERVICES AUX COMMUNES	BURTE Bernard Vice président	PAUCET Nathalie	
DECHETS	BERTELLE Bernard Vice président	PINTO Marcel	
GEMAPI-EAU	FAVRE André Vice Président	BENOIT Gilles	
PISCINE-SPORT	GEOFFROY Richard Vice Président	PINTO Marcel	
AFFAIRES SOCIALES-CHANTIERS D'INSERTION-CISPD	BOYE Gérard Vice Président	PAUCET Nathalie	
PETITE ENFANCE-JEUNESSE	ROUBY Dominique Vice Président	CAPLA Anna	
HABITATS-GENS DU VOYAGE	FLEURY Pascal Vice Président	RICHARD MAUPILLIER Frédéric	

DÉLÉGUÉS CCBPAM	RESPONSABLES	MEMBRES ÉLUS	MEMBRES EXTERIEURS
FINANCES	Madame Le Maire	BENOIT Gilles CAPLA Anna FABBRI Pascale PAUCET Nathalie RICHARD MAUPILLIER Frédéric	
TRAVAUX ÉCOLOGIE	Madame Le Maire	BARBELIN Jérôme FABBRI Pascale HUET Fabrice PARMENTELAT Alain PINTO Marcel	
SÉCURITÉ EMBELLISSEMENT	Madame Le Maire	BARBELIN Jérôme BARTHELEMY Jean-Etienne BOYER Sébastien PAUCET Nathalie PINTO Marcel	
VALORISATION DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE	Madame Le Maire	CAPLA Anna PAUCET Nathalie RICHARD MAUPILLIER Frédéric SINTEFF Thierry TACCONI Audrey	
VIE DU VILLAGE COHESION SOCIALE ACTIONS CITOYENNES	Madame Le Maire	CAPLA Anna FABBRI Pascale LANNO Jean-Christophe PAUCET Nathalie RICHARD MAUPILLIER Frédéric	
CCAS	Madame Le Maire PAUCET Nathalie Vice Présidente	CAPLA Anna FABBRI Pascale HUET Fabrice LANNO Jean-Christophe	FEVRE Claudine MARCHAL Edith SCHMITT Denis VARNIER Martine
COMITÉ DES FÊTES	PAUCET Nathalie Présidente	BARBELIN Jérôme BENOIT Gilles CAPLA Anna HUET Fabrice	CULLI Sandra GEOFFROY Séverine GROSGEORGE Patricia HERESBACH Philippe PICARD Elie

Les principales DÉLIBÉRATIONS 2020

LA COMMISSION FINANCES, QUI S'EST RÉUNIE LE 06 JUILLET 2020, A ÉMIS UN AVIS FAVORABLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Constate un excédent de fonctionnement 2019 de **73 596.90 €**
- Décide d'affecter la totalité de cette somme à l'article 1068 en section d'investissement.
- Constate un excédent d'investissement 2019 de **70 951.76 €**
- Décide de reporter la totalité de cette somme à l'article 001 résultat d'investissement reporté.

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BUDGET PRIMITIF COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

La commission finances, qui s'est réunie le 06 juillet 2020, a émis un avis favorable.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2020 qui se résume comme suit :

COMMUNE

- Dépenses d'investissement : 214 218.66 €
- Recettes d'investissement : 214 218.66 €

- Dépenses de fonctionnement : 556 714 €
- Recettes de fonctionnement : 556 714 €

ASSAINISSEMENT

- Dépenses d'investissement : 56 740.78 €
- Recettes d'investissement : 56 740.78 €

- Dépenses d'exploitation : 134 096.74 €
- Recettes d'exploitation : 134 096.74 €

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION DU RÉSULTAT - CCAS

La Commission Administrative du CCAS d'Atton, après en avoir délibéré :

- Constate un excédent d'exploitation 2019 de **3 937.19 €**
- Décide de reporter ce résultat en section d'exploitation en réduction des charges de l'exercice 2020, au compte 002 Excédent antérieur reporté.

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

BUDGET PRIMITIF 2020 - CCAS

La Présidente présente à la Commission Administrative du CCAS d'Atton le projet de budget primitif 2020 qui se résume comme suit :

- Dépenses d'exploitation : 11 437.19 €
- Recettes d'exploitation : 11 437.19 €

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMISSION ÉLECTORALE

Madame le Maire explique qu'une commission de contrôle des listes électorales doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée d'un conseiller volontaire, un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué du tribunal désigné par le président du TGI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Désigne comme membre de la commission de contrôle des listes électorales : **Mme Anna CAPLA**

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CONTRIBUTIONS DIVERSES

La commission finances, qui s'est réunie le 06 juillet 2020, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2020 les contributions suivantes :

R.P.I du V.A.L	185 000 €
Association des maires 54	3 243 €
SPL X Demat	360 €
Assoc.les croqueurs de pommes..	30 €
In pact GL	250 €
EPA MMD 54	200 €

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

SUBVENTIONS DIVERSES

La commission finances, qui s'est réunie le 06 juillet 2020, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir au budget 2020 les contributions suivantes :

C.C.A.S.....	7 000 €
Assainissement	10 000 €
FC Atton	2 500 €
Comité des fêtes	13 000 €
AFR ATTON.....	8 500 €
Croix rouge.....	200 €
Secours catholique	200 €
Une Rose Un espoir.....	200 €
SNI.....	200 €

M. Alain PARMENTELAT, en tant que Président de l'AFR ATTON, n'a pas pris part au vote.

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CHOIX D'UN NOM POUR LE LOTISSEMENT L'ARMOISELLE

Suite à la création d'un nouveau lotissement au lieu-dit L'Armoiselle, il convient de choisir un nom pour la rue dudit lotissement. Madame le Maire propose : Simone Veil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de nommer la rue du lotissement L'Armoiselle : rue Simone Veil

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE EN PLACE D'UNE VIDÉOSURVEILLANCE

Madame le Maire propose la mise en place d'une vidéosurveillance dans le village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la mise en place d'une vidéosurveillance dans le village pour un montant de **34 000 € TTC**
- Prévoit les crédits au BP 2020.

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil municipal d'Atton, Décide :

Article 1er : Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

1.1 – La PFAC est instituée sur le territoire de la commune d'Atton à compter du 04 septembre 2020.

1.2 - La PFAC est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation dès lors que des eaux usées supplémentaires sont rejetées dans le réseau public de collecte des eaux usées, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1er juillet 2012.

1.3 - La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble à un réseau de collecte ancien ou nouveau, ou à la date d'achèvement de l'extension ou du réaménagement d'un immeuble déjà raccordé qui rejette des eaux usées supplémentaires.

1.4 - La PFAC est fixée à un montant forfaitaire de 2 000 €

Article 2 : Les permis de construire et d'aménager correspondant à des dossiers de demande complets déposés avant le 1er juillet 2012 restent soumis au régime de la redevance de branchement à l'égout, dans les conditions et selon les modalités fixées par la délibération du 23/03/2012

Article 2 : La redevance de branchement à l'égout est supprimée pour tout branchement postérieur au 03/09/2020

Article 3 : Le conseil municipal autorise le maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



TARIFS SALLE POLYVALENTE EMILE GALLÉ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Fixe les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

SALLE EMILE GALLE

TARIFS	Habitants de l'extérieur	Habitants d'Atton	Horaires indicatifs
Week-End	600 €	200 €	Vendredi 17 h à Dimanche 19 h
1,5 jour	500 €	150 €	Samedi 10 h à Dimanche 19h
0,5 jour	200 €	75 €	Du Lundi au Vendredi De 8 h à 16 h ou de 12 h à 19 h

SALLE EMILE GALLE ET SALLE GASTON BART

TARIFS	Habitants de l'extérieur	Habitants d'Atton	Horaires indicatifs
Week-End	700 €	250 €	Vendredi 17 h à Dimanche 19 h
1,5 jour	600 €	200 €	Samedi 10 h à Dimanche 19h
0,5 jour	300 €	100 €	Du Lundi au Vendredi de 8 h à 16 h ou de 12 h à 19 h

SALLE GASTON BART

TARIFS	Habitants de l'extérieur	Habitants d'Atton	Horaires indicatifs
1 journée	150 €	75 €	Du Lundi au Vendredi de 8 h à 18 h

- Décide d'appliquer ces nouveaux tarifs pour les contrats de locations qui seront déposés en mairie à compter du 04/09/2020

- Les habitants d'Atton bénéficieront de la réduction à hauteur de 2 fois par an maximum par foyer fiscal.

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Séance du 09 OCTOBRE 2020

MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Sur demande du RPI (Regroupement Pédagogique Inter-communal), la contribution initiale de la commune au RPI fixée à 185 000 euros est passée à **207 236.15 euros**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de modifier la contribution initiale.

Pour information :

ACHAT PARCELLE AA 203

Madame le Maire expose le projet d'achat de la parcelle AA 203 et présente le compromis de vente établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'achat de la parcelle communale AA 203 pour un montant maximal de 72 000 € frais de notaire inclus.
- Autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente présenté ainsi que tous les documents afférents.

14 VOIX POUR

1 ABSTENTION : M. SINTEFF THIERRY

RÉTROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LA ROSERAIE

Madame le maire présente le projet d'acte de cession gratuite des voiries du lotissement la ROSERAIE au profit de la Commune d'ATTON.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Madame le Maire à signer en l'étude de Me LEMOINE, notaire, l'acte de rétrocession gratuite des voiries de la Roseraie.

> ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

>>> Pendant ce temps... EN MAIRIE

Nous développons tous les moyens virtuels de communication mais nous avons à cœur de privilégier le lien humain, le seul vrai contact direct et franc : le virtuel ne doit pas remplacer l'échange ! Les agents sont donc là pour consolider ce lien sur rendez-vous en ce moment en mairie mais vous pouvez vous adresser directement à Patrick, présent tous les matins dans le village, qui traitera votre demande.



Le secrétariat vous accueille sur rendez-vous uniquement en raison de la crise sanitaire.

Une arrivée,

Patrick Pilarczyk dit PP, vient d'être embauché (15h par semaine) pour veiller à l'embellissement, l'entretien des rues du village et diverses tâches ! Retraité actif, volontaire, Il est connu de nombreuses familles d'Atton car il a entraîné les jeunes, l'équipe première du FC ATTON et il entraîne encore les vétérans du club du village. Un véhicule communal a été acheté pour lui permettre d'être autonome. Il est un lien précieux entre les élus et les habitants qu'il croise tous les matins.



Et un départ...

Sophie Bouctot quitte la mairie pour de nouvelles aventures municipales à Autreville. Déjà employée à mi-temps à la mairie d'Atton et celle d'Autreville, Sophie n'a pas pu refuser la proposition du maire d'Autreville mais c'est bien à contre-cœur que nous la laissons partir ! Sympathique et agréable, Sophie était très appréciée des habitants avec qui elle a su lier de vrais liens et des élus. Elle sera toujours la bienvenue à la mairie !

Son départ sera effectif à compter du 01 février, le temps de lui permettre de passer le relais à une nouvelle employée communale que nous ne manquerons pas de vous présenter dans le prochain bulletin municipal.

Rencontres et échanges CONSTRUCTIFS

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en mairie deux Sénateurs avec qui nous avons pu échanger sur notre village et sur nos projets. Tous les deux ont été sensibles à nos positions.

Ils ont su échanger en toute convivialité avec nous afin de nous aider à nous projeter tout en partageant leurs expériences et leurs combats à l'échelle nationale.



MADAME LA SÉNATRICE
VÉRONIQUE GUILLOTIN



MONSIEUR LE SÉNATEUR
JEAN-FRANÇOIS HUSSON



ARTISTE MUSSIPONTAINE



De Juillet à Décembre, une jeune artiste mussipontaine, **Léa Andrieux**, a exposé ses peintures dans la mairie pour le plus grand plaisir des agents et des visiteurs.

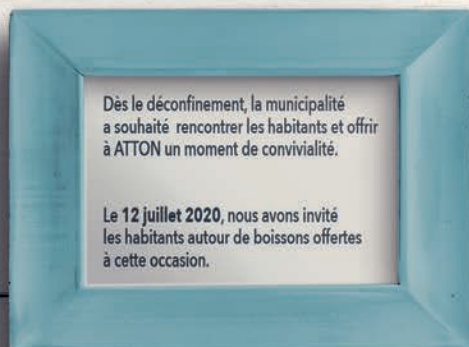
Elle a pu avoir un mot dans son livre d'or d'un autre artiste bien connu de la commune, Jean Lamotte !

La mairie est un lieu de vie qui peut accueillir des expositions temporaires sur simple demande !



VIE DU VILLAGE

RENDEZ-VOUS DANS LA COUR DE L'ECOLE



Une coutume à laquelle la municipalité tient particulièrement : la remise des dictionnaires aux futurs élèves de 6ème !

Fiers et souriants aux côtés de leur maîtresse, ils ont reçu leur présent accompagné de friandises et d'un diplôme venant ponctuer leurs années d'écoliers passées sur les bancs du RPI.

Ils ont pu aussi être les acteurs privilégiés d'un passage de témoin entre Gérard Liger et Marlène Curina Prillieux qui ont officié à deux ! Belle image de cohésion républicaine !

PONEY CLUB ÉPHÉMÈRE

Proposé gratuitement par la Ferme équestre du Vieux Fey, le 22 Juillet 2020, c'est aux enfants que nous avons donné rendez-vous en leur proposant un petit tour de poney grâce au partenariat entre la commune et le centre équestre du vieux Fey !

Le sourire des enfants fait le bonheur des grands

Ambiance haras et western au cœur du village !



LES POTS ROUGES

Engagement de campagne, les pots rouges qui gênaient les riverains, la vue des automobilistes et la circulation des piétons ont été redéployés ! Certains d'entre eux ont été temporairement positionnés aux étangs du Saussi afin d'endiguer les dépôts sauvages.

COUP D'ÉCLAT !



L'école, c'est le cœur du village, c'est l'enfance, l'insouciance et le jeu et il semblait important de lui donner de la couleur ! Les bénévoles ont investi la cour, équipés de ponceuses et de peinture !

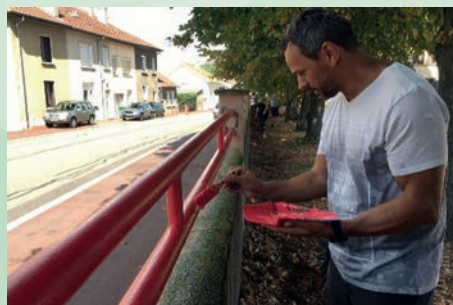
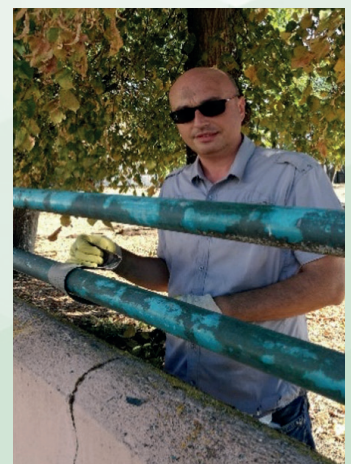


Durant deux jours dans un esprit de bonne humeur et de convivialité des élus et des habitants volontaires se sont retroussés les manches et ont redonné des couleurs à la cour de l'école avant la rentrée !

Nous avons une pensée émue pour **Fernand MOREL** qui nous a quitté brutalement. Il était venu nous donner un coup de main avec bonne humeur et sourire...

Une initiative citoyenne et attonaise !

Nous avons convenu d'installer son manège dans la cour de l'école aux vacances scolaires suivantes...



Chantier des JEUNES



Chantier jeunes en partenariat avec le PEL et l'AFR

Durant trois samedis (19 septembre, 26 septembre, 6 octobre), le sol de la cour de l'école a retrouvé des couleurs et de la vie grâce aux talents de jeunes Attonais aidés par Sidonie, artiste peintre. Un travail minutieux et réussi que la pluie n'a pas réussi à arrêter !

Les adjoints et le Maire se sont improvisés apprentis peintres aux côtés des jeunes et des encadrants de l'AFR.

Un chantier coloré pour et par les jeunes



Une partie des jeunes posant sur leurs prénoms Photo ER/

Après la peinture des grilles, qui a redonné de la couleur à la cour d'école, le second projet lancé par la commune était de faire réaliser, par les jeunes du village, des fresques au sol, un escargot, une marelle...

Le projet éducatif local qui met en place différentes actions pour et avec les jeunes dans les villages a tout de suite accompagné et soutenu cet aménagement et participé au financement. La municipalité a fourni la peinture et le matériel.

Alain Parmentelat, président de l'AFR et son équipe ont fourni pizzas et goûters sur 2 week-ends et un mercredi, à une dizaine de jeunes motivés, accompagnés de Sidonie, artiste peintre.

L'équipe enseignante a apprécié et les élèves de maternelle se régalaient sur ce nouveau terrain de jeux. Les représentants du PEL, de Familles rurales, de la com'com', ont remercié les jeunes lors de la « réception des travaux » avec Marlène Curina-Prillieux.

RETOUR
DANS LA PRESSE >



EN SCÈNE !



La cour de l'école a connu une agitation inhabituelle ce samedi après-midi ou les équipes de la Manufacture de Nancy aidées par des élus ont monté une scène de théâtre !



Pour la première fois une pièce de théâtre de la Mousson d'été a été jouée à Atton. Les Attonais ont eu le plaisir d'assister à « Comment réussir un bon couscous », création du CDN la Manufacture de Nancy, magnifiquement interprétée par Bruno Ricci accompagné de Taha Alami.

Un franc succès comme en témoignèrent les longs applaudissements !

Parmi les spectateurs venus à Atton se trouvait Jean Pierre Thibaudat, ancien grand reporter, écrivain, journaliste créateur du blog de Médiapart. Il a publié en ligne sur le site Mediapart un article « le jour où le théâtre est entré à Atton ».



Le contexte sanitaire empêchant la tenue d'un grand repas après la représentation, la municipalité a tenu à offrir à chaque spectateur un sachet d'épices à couscous pour pimenter son quotidien !



Défilé des **GESTES BARRIÈRES**



LE JOUR OÙ LE THÉÂTRE EST ENTRÉ À ATTON

> PAR JEAN-PIERRE THIBAUDAT

28 AOÛT 2020 • BLOG : BALAGAN,
LE BLOG DE JEAN-PIERRE THIBAUDAT

Dans les villages du Grand Est, Michel Didym remet en selle « Comment réussir un bon petit couscous », bijou écrit et mis en scène il y a huit ans par Fellag avec et pour Bruno Ricci. L'acteur revient nous faire savourer ce texte au nez fin.

Comment réussir un bon petit couscous © Eric Didym

C'était une soirée de cette fin août. Venus de Nancy, via Pont-à-Mousson, ils montèrent jusqu'à Atton, un petit village de Meurthe et Moselle qui espère, un jour lointain, atteindre les mille habitants. Là les attendait une femme blonde et souriante, Marlène Curina-Prillieux, Madame le maire – l'enseignante qu'elle est tient à cette appellation. A peine élue aux dernières élections municipales, Madame le maire s'était rendue à Nancy, à une poignée de kilomètres d'Atton, voir le directeur du théâtre, Michel Didym, et son administrateur, Jean Baladur, le Centre d'art dramatique de cette ville étant le plus proche grand théâtre du petit village. Sa demande était simple et belle : elle voulait que le théâtre entre à Atton. Il y avait bien une compagnie amatrice qui s'y produisait de temps en temps, mais Marlène voulait plus : du « théâtre professionnel », a-t-elle dit. Il n'y en avait jamais eu à Atton. Ses habitants en méritaient autant que ceux de la ville ; question de justice culturelle.

L'HOMME AU 147 COUSCOUS

Bingo : le CDN était en train de mettre sur pied une tournée pour l'été d'un « spectacle pouvant se déplacer aussi bien en plein air, sur les places, que dans les salles et dans les établissements scolaires, qui soit un moment de culture et d'apprentissage mais aussi de partage avec les spectateurs », écrivait Didym en parlant de Comment réussir un bon petit couscous de Fellag conçu avec et pour Bruno Ricci.

Le spectacle, créé il y a plus de huit ans, avait beaucoup tourné avant d'être remisé dans la malle aux souvenirs. Michel Didym a eu la bonne idée de lui donner une seconde vie en allumant le gaz sous ce

plat préféré des français. C'est du moins ce qu'affirmait un sondage, lu dans la presse de l'époque par Fellag, et c'est ce qui donna le déclic pour écrire cette pièce à l'auteur algérien, réfugié en France depuis longtemps (le régime au pouvoir à Alger aimant rudoyer ses artistes indépendants) et écrivant aussi en français. Le couscous, venu du Maghreb, écrasait de sa superbe le steak-frites à demi belge, la paëlla espagnole, la pizza italienne et le pot-au-feu « bien d'cheu nous ».

Bruno Ricci se souvient de ces jours passés en résidence à Châteauvallon avec Fellag. « Au départ, c'était un spectacle fait pour être joué en appartement. Fellag écrivait le matin, je répétais l'après-midi et je jouais le soir dans des villages, cela durait vingt minutes. Je revenais vers Fellag pour lui dire les moments qui fonctionnaient bien et ceux où j'avais merdé, il rectifiait le tir le matin suivant jusqu'à ce qu'on parvienne à une forme qui dure environ une heure dix, fonctionnant également pour les grands plateaux. On a joué le spectacle plus de deux cents fois. La moitié du public, c'était la communauté maghrébine, venue sur le nom de Fellag. On faisait travailler les associations et avant le spectacle une petite maman venait dans la loge et me disait : "après le spectacle, il y a une petite surprise..." Un couscous pour tous, bien sûr. Je me souviens avoir mangé 147 couscous. C'était magnifique, tout le monde ressortait avec un sourire énorme. J'ai retrouvé à travers cette tournée tout ce dont mon père et ma mère italiens me parlaient. »

Ça tombe bien, Marlène, pardon : Madame le maire, est aussi d'origine italienne. Elle avait bien fait les choses. Dans la très grande cour de l'école primaire entourée d'arbres (un vaste espace à rendre jalouses bien des cours de récréation), une scène sommaire a été dressée par l'équipe technique du CDN, avec vue sur la mairie et le clocher de l'église. Les employés de la mairie ont installé des sièges espacés en principe (mesures sanitaires) mais bientôt rapprochés (rapprochement familial ou amical). Il a fallu bientôt ajouter des bancs. Et le théâtre est entré dans Atton en apportant avec lui des effluves de couscous. Seule contrariété, en raison de ce que vous

savez, le « couscous citoyen » devant suivre la représentation a dû être annulé. En guise de compensation, chaque spectateur est reparti avec un paquet d'épices de ras el-hanout pour cuisiner un couscous maison. L'acteur n'a pas pu « échanger » autour d'un repas comme il le fait habituellement après chaque représentation.

« MAIS OÙ SONT-ILS ? »

« Quand on va dans des lieux comme Atton en dehors des grandes agglomérations, on sait que les gens n'ont guère la possibilité d'aller à 20, 30 kilomètres voir un spectacle dans un théâtre, alors on vient chez eux. Il suffit que le théâtre vienne à eux et qu'ils l'accueillent pour qu'ils ressentent tout. Je viens d'une famille d'émigrés italiens où mon père me disait : "Le théâtre, c'est pas fait pour nous." Mais si, c'est fait pour nous, pour nous tous. Il se sera passé quelque chose entre nous, une émotion nous aura traversés en commun, au même moment. C'est de l'humanité, de la fraternité, de la convivialité, de la chaleur humaine, j'adore », s'enthousiasme Bruno Ricci.

« Le fait d'accepter que nous faisons désormais partie de votre environnement social et culturel, ça va vous rasséréner, vous faire du bien en nous intégrant, vous nous oublierez comme vous avez oublié les Italiens, les Espagnols, les Russes, les Chinois, les Bretons, les Normands et les Wallons... un jour viendra où en regardant autour de vous vous direz : "Mais où sont-ils ? Où sont nos Maghrébins ?" » lance Fellag tout en racontant en détails la recette du couscous. Entre deux grains de semoule, il multiplie les digressions, les histoires, les réflexions malines. « C'est fin, diabolique, intelligent, Fellag envoie plein de messages, poursuit Ricci. On retrouve souvent cela chez ces auteurs de l'ancienne école "coloniale". Ils ont un rapport à la langue qui est quasiment perdu. Dans son texte, j'ai des phrases qui font six lignes. Avec le sens qui vient, qui part, revient, c'est une ode à notre langue. Dire Fellag, c'est très agréable en bouche, comme un bon vin que l'on ferait rouler sur le palais pour en découvrir les saveurs. »

Il y a huit ans, une bande sonore accompagnait l'acteur. Aujourd'hui, c'est un musicien, Taha Alami. Le spectacle y gagne en souplesse et la musique live fortifie sa belle amicalité. En bon conteur et en fin politique, tout en nous faisant saliver, Fellag raconte ce qui se trame depuis des lustres entre la France et l'Algérie. Un double régal.

DISTRIBUTION GEL ET MASQUES

Après une distribution de gel hydroalcoolique, les habitants ont reçu des masques.



DON DU SANG

Un geste de solidarité indispensable pour les personnes atteintes de maladies graves, la commune d'ATTON accueille, depuis plusieurs années, l'établissement français du sang.



NON AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES !

Depuis 2014, la couleur officielle de la campagne de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles est la couleur orange, qui symbolise un avenir meilleur et un monde plus juste, sans violence à l'encontre des femmes et des filles. Le premier jour de la mobilisation, le 25 novembre, est donc devenu Orange Day!

Un combat mené au quotidien par le Zonta Club Pont à Mousson. La commune d'Atton s'associe à leur cause et a mis de l'orange au cœur du village le 25 novembre afin de rappeler les drames qui se jouent parfois à côté de chez soi.



MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX

13 DÉCEMBRE



Ce dimanche il y avait un air de fête et de gourmandise rue des Dames ! Le cœur du village s'est éveillé au petit matin en découvrant des producteurs installant leurs étals ! Miel, œufs, yaourts, charcuteries, confitures, lentilles, truffes, farines !



Dans le froid du petit matin le marché s'est mis en place entre l'église et la mairie ! Les Attonais sont venus en nombre, une initiative inédite organisée par la commission vie du village. Ce premier marché a été une réussite et il en appellera d'autres !



Lettres au Père Noël

Les enfants et les adultes d'ailleurs ont pu bénéficier d'une initiative du Père Noël qui a installé pour la première fois, une de ses boîtes aux lettres au cœur du village !

Il a reçu de nombreuses lettres auxquelles il a tenu à répondre !

Il y expliquait d'ailleurs que ses elfes farceurs lui avaient emprunté son traîneau et qu'ils s'étaient maladroitement garés sur le toit de la salle polyvalente le soir où ils sont venus chercher les lettres des enfants !



Le rendez-vous est déjà pris pour un nouveau marché des producteurs le dimanche 28 mars 2021 ! La rue des Dames redevient le cœur animé du village !



La commune tient à maintenir un lien social dans le village en ces temps difficiles et dans le respect total des gestes barrières.

INAUGURATION DE LA RUE SIMONE VEIL



Lors du premier conseil municipal à l'unanimité de baptiser la nouvelle rue du lotissement **rue SIMONE VEIL**

Le 25 septembre l'inauguration de la rue s'est déroulée dans la salle des fêtes. De violentes bourrasques de vents avaient contraint de déplacer le lieu de l'inauguration.

La cérémonie était présidée par Marlène CURINA-PRILLIEUX assistée de Véronique GUILLOTIN sénatrice en présence de Caroline FIAT députée, de Philippe NACHBAR sénateur, de Jean François HUSSON sénateur, d'Henry LEMOINE maire de Pont à Mousson, conseiller régional et président de la communauté de communes de Pont-à-Mousson, d'Anthony CAPS conseiller départemental et de Catherine Boursier, Conseillère départementale représentant la présidente et de nombreux maires et

Attonais. Un discours de Marlène CURINA-PRILLIEUX a suivi le dévoilement de la plaque. Mesdames GUILLOTIN et FIAT ont ensuite pris la parole pour rendre hommage à cette figure de la Vème République et ont salué l'initiative du conseil municipal d'Atton.

La situation sanitaire imposant des mesures strictes et nous contraignant à renoncer à tout échange, nous retranscrivons ici le discours d'inauguration :

Je vous remercie de votre présence à nos côtés en ce jour si particulier.



Je souhaite que nous ayons tout d'abord une pensée particulière pour Pierre François et Jean les deux fils de Simone Veil qui auraient dû être présents à nos côtés ce jour. Ils m'ont contacté il y a quelques jours pour s'excuser, la situation sanitaire et une urgence professionnelle les empêchant de se joindre à nous. Ils nous remercient de notre belle initiative qui je les cite « honore tout particulièrement notre famille » Nous les associons par la pensée à cet hommage.

Ce vendredi 25 septembre 2020 nous voici rassemblés pour honorer la mémoire de Simone Veil, ici à l'angle de la rue de Morville, et de ce qui n'était hier que le champ de l'Armoiselle devenu aujourd'hui la rue Simone Veil.

Le destin a voulu que l'une des premières décisions à prendre en tant que maire d'Atton fût de choisir un nom de rue pour ce nouveau lotissement. Je sais ses mots, leur portée et leur force : mon choix n'est pas anodin pour une rue que dis-je la seule et première rue du village qui a un nom de femme. Le conseil municipal valida ce choix et la décision fut adoptée à l'unanimité. Tout un symbole !

Baptiser une rue, c'est faire rentrer l'histoire dans la géographie, offrir un univers, un imaginaire, à ceux qui vont venir s'y installer pour vivre et dont les enfants vont jouer demain rue Simone Veil. C'est une grande fierté.

Je vais demander à chacun de vous un effort d'imagination pour nous transporter quelques instants il y a exactement 76 ans un 25 septembre 1944 :

Ce 25 septembre 1944 à plusieurs centaines de kilomètres d'ici vers l'Est, Simone Jacob, cette jeune fille de 17 ans, belle, les cheveux noirs, les yeux verts n'est plus qu'un matricule dans le camp d'Auschwitz Birkenau.

Affectée au commando Bobrek avec sa sœur et sa mère, usant ses journées dans d'inutiles travaux de terrassement qui n'ont pour seul objet que d'avilir et de détruire.

Lorsque je songe à Simone Veil, je pense avant tout à cette jeune adolescente qui sortait d'une enfance heureuse et remplie d'amour à Nice aux cotés de ses parents notamment de sa mère qui compta beaucoup pour elle.

Débarquant du train de bestiaux en pleine nuit à la gare d'Auschwitz avec sa mère et sa sœur Milou, elle plongea immédiatement dans l'indicible et l'indescriptible barbarie. Elle n'est plus Simone, elle est un matricule, le matricule 78651. L'humanité s'efface, le déporté entre dans un monde de néant dans lequel il n'existe plus et dont il ne doit jamais sortir.

« Tout se passait comme si ma jeunesse et le désir de vivre qui m'habitaient m'avaient protégé » comme elle l'écrira.

Survivante, elle choisit le droit et les sciences politiques peut-être comme antidote à la barbarie.

C'est à ce moment-là qu'elle rencontre Antoine Veil, l'homme de sa vie, un camarade de sciences politiques. Ils ont beaucoup en commun. Tous deux, appartiennent à un milieu familial laïc, républicain et patriote. >>>



Photographies : Merci à John Leroux

Leurs racines familiales sont en Lorraine. Les beaux-parents de Simone habitaient Nancy.

Ministre d'état, Présidente du conseil européen : Une carrière exceptionnelle et brillante qui la conduira au conseil constitutionnel où elle siège de 1998 à 2008 et à être élue à l'Académie Française, occupant comme l'a si merveilleusement déclaré Jean d'Ormesson « le siège de Racine ».

Son épée d'académicienne fut le symbole de sa vie. Comme le veut l'usage, elle fit graver des symboles sur la lame et le fourreau. Pour symboliser sa vie et son destin, elle choisit d'y faire graver son numéro de matricule du camp avec le nom de Birkenau, le visage d'une femme souriant et la devise de la République.

EST-CE PARCE QUE JE SUIS LA 1ÈRE FEMME MAIRE D'ATTON QUE MON CHOIX SE PORTE VERS SIMONE VEIL ?

Elle n'aimait pas se définir comme féministe. La recherche de l'égalité entre les sexes n'est pas la négation de leurs différences comme elle l'écrivit. Permettre aux femmes d'acquiescer les mêmes droits que les hommes doit toujours nous animer dans une époque qui voit surgir de nouvelles menaces contre les droits des femmes.

Je voudrais aussi rappeler, dans un souci d'honnêteté intellectuelle, qui fut aussi l'un des traits de caractère de Simone Veil que les femmes n'ont jamais été absentes de notre histoire à Atton comme ailleurs !

Des femmes ont gouverné et exercé le pouvoir depuis le Moyen-Age, doit-on évoquer la reine Brunehaut, Sophie de Bar châtelaine de Mousson, Yolande de Flandres veuve d'Henri de Bar en 1344 qui assumait dans une période trouble la régence du duché de Bar, durant plus de 15 ans ou encore Isabelle de Lorraine administrant les duchés durant la captivité du duc René en Bourgogne.

Et plus récemment au XVIII siècle, Atton était une seigneurie appartenant au monastère des Sœurs de la Visitation de Pont-à-Mousson qui laissèrent une empreinte durable. Une des rues et non

la moindre, celle de la mairie, fut baptisée rue des Dames en leur honneur.

Néanmoins, en lisant ce que Simone Veil écrivait sur l'opposition amicale qu'elle avait pu rencontrer pour mener une carrière professionnelle et politique, je n'ai pu m'empêcher de revivre ce que j'avais moi-même vécu :

« Vous êtes mariée vous avez trois enfants ! » lui dirent les magistrats durant son stage.

Moi aussi lorsque j'ai décidé de m'investir pour notre commune et de me présenter aux élections municipales, j'ai parfois entendu les mêmes réflexions que celles faites jadis à Simone Veil. J'ai parfois été ramenée à mon statut d'épouse et de mère. Mon entourage, mes colistiers et finalement le village d'Atton m'ont accordé leur confiance et je les en remercie vivement.

EST-CE POUR LE DEVOIR DE MÉMOIRE ?

Sans doute même si elle n'aimait pas cette expression mot alors qu'elle l'incarnait merveilleusement.

Elle fut dans notre univers politique et médiatique, le plus visage le plus connu des rescapés de la Shoah en France permettant de prendre conscience de l'horreur des camps de la mort.

De son point de vue, il ne fallait pas oublier la Shoah mais il ne fallait pas oublier non plus tous ces justes qui en France permirent de sauver de nombreuses familles .

EST-CE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET SON ENGAGEMENT EUROPÉEN ?

Sans doute. Le respect de la dignité qu'elle a su incarner en toutes circonstances.

Mais une femme ou un homme ne peuvent se résumer à une seule date de leur vie, une seule facette. Chaque être est une constellation complexe, une mosaïque d'une grande richesse dans laquelle chaque petit carreau de couleur trouve sa place.

DE SIMONE VEIL NOUS DEVONS TOUT GARDER !

Je voudrais que nous retenions la fille, l'épouse, la mère, la magistrate, la ministre la députée dans un tout indissociable.

En donnant le nom d'une de nos rues à Simone Veil nous souhaitons avant tout saluer son extraordinaire capacité de résilience qui l'a fait traverser la barbarie, les deuils, les insultes, les drames avec une force de vie admirable et une vraie grandeur d'âme.

Jean d'Ormesson lors du discours de réception à l'Académie française l'a superbement résumé en ces termes : « vous avez dominé ce malheur avec une fermeté d'âme exemplaire. Ce que vous êtes d'abord c'est courageuse et les Français aiment le courage !

Cette résilience trouve un écho particulier dans notre village.

Toute proportion gardée, Atton fit preuve aussi tout au long de son histoire d'une grande résilience. La commune fut détruite à plusieurs reprises et la dernière fois en 1944. Le 25 septembre 1944, jour dont nous avons parlé, il y a exactement 76 ans le village venait d'être libéré depuis quelques jours après avoir subi de terribles bombardements. Ses habitants, qui avaient dû fuir, revinrent habiter des ruines. Le village fut reconstruit par des Attonais animés d'obstination et de courage.

LA VIE DOIT CONTINUER, ET ELLE DOIT SURMONTER LES TÉNÉBRES AINSI NOUS ENSEIGNE SIMONE VEIL

Que son exemple reste dans la mémoire collective de notre commune, dont elle aurait aimé la belle énergie. Pussions-nous tous avoir en chacun de nous dans les moments difficiles comme dans les moments joyeux quelque chose de cette femme, une petite parcelle de son être.

Qui dit nouvelle rue, dit nouvelle génération et dit transmission si chère à Simone Veil. Nous allons participer au passage de témoin. Nous inscrivons ATTON dans la tolérance et la dignité, dans le plus jamais ça, dans la liberté de chacun, l'égalité entre tous et la fraternité. Nous inscrivons Atton dans la voie que Simone Veil a su tracer pour chacune et chacun d'entre nous.

En ce 25 septembre 2020, cette route trace notre voie sur laquelle Simone veille.



HOMMAGE SAMUEL PATY



Le 1er novembre 2020, l'ensemble du conseil municipal a tenu à déposer une gerbe en hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire assassiné par un terroriste.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



C'est avec peu de public en raison du contexte sanitaire mais retransmise en direct en Facebook live que la cérémonie du **11 novembre** s'est déroulée dans la commune.

La cérémonie a été présidée par Marlène CURINA PRILLIEUX et Monsieur le Colonel Michel LIPSKI Délégué Militaire Départemental de Meurthe et Moselle, en présence de Stéphane PIZELLE conseiller départemental, de Robert OLIGER président du souvenir français, de Nathalie PAUCET adjoint au maire et Frédéric RICHARD-MAUPILLIER adjoint au maire.

Marlène CURINA-PRILLIEUX a lu le discours de Madame la secrétaire d'état puis Frédéric RICHARD-MAUPILLIER a prononcé les noms des Attonais morts au champ d'honneur.

Le maire et le délégué militaire départemental ont déposé ensemble une gerbe au monument aux morts. La Marseillaise a été entonnée après une minute de silence.



Dessins des enfants du village rappelant qu'ils sont les passeurs de mémoire de demain.

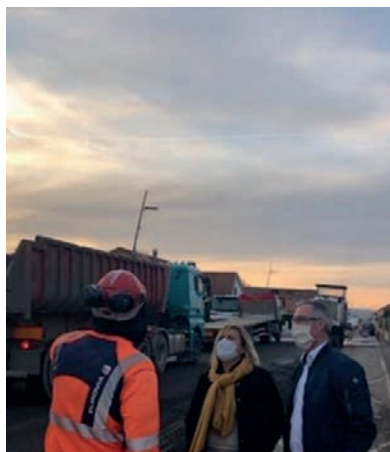
Et Maintenant **AU TRAVAIL !**

2020 aura été l'année de l'installation du nouveau Conseil Municipal et de ses commissions qui ont pour but d'améliorer le quotidien des Attonaises et Attonais.

Des travaux de rénovation des bureaux de la mairie d'ATTON ont pu être lancés.

La reprise du dos d'âne, rue de Mousson a été réalisé et des démarches administratives ainsi que des entretiens avec les services de l'état ont permis de lancer en partie la réfection de la route de Nomeny mais surtout d'avancer sur les projets à venir.

L'année 2021 verra le lancement de plusieurs travaux, dont l'importance préfigure la volonté des élus de développer leurs engagements en matière d'aménagement de la commune, sans oublier la gestion et l'entretien du patrimoine existant.



Echanges constructifs avec Stéphane Pizelle, conseiller départemental et les services départementaux.



DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE VIDÉOPROTECTION

De nombreuses villes ont fait le choix d'investir dans un réseau de vidéoprotection, tant cette technologie a fait la preuve de son caractère dissuasif vis-à-vis des individus mal intentionnés.

Si la présence de caméras n'empêche pas toujours la survenue des infractions quelles qu'elles soient, elle offre bien souvent aux enquêteurs des informations qui leur permettent de progresser dans leurs investigations. C'est à ce titre qu'ATTON a mis en place des caméras dès 2014.

On peut regretter qu'il faille utiliser de tels moyens pour contribuer à la sécurité publique, mais le monde dans lequel nous évoluons rend malheureusement nécessaires quelques ingérences dans notre quotidien, en quelque sorte le prix à payer pour bénéficier de plus de tranquillité. Afin d'améliorer encore la protection de ses concitoyens, la mairie va investir dans l'ajout de caméras et dans la rénovation du système de vidéoprotection.



Pour entrer dans une vraie logique environnementale, nous avons pris la décision d'installer un composteur au cimetière qui permettra à la commune de revaloriser les déchets verts !



Tous les jeux, à la demande de la municipalité ont été contrôlés y compris la solidité des cages de buts du terrain de foot par la société Contrôl'Est : ils sont tous conformes et sûrs.



Suite à de nombreuses demandes et au constat de sa non-conformité, le ralentisseur rue de Mousson a été repris. Nous sommes en attente des marquages !

VIE ASSOCIATIVE



FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ATTON

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Alain PARMENTELAT

Vice président : Jeremy CHAPELIER

Secrétaire : Michèle PETITJEAN

Secrétaire adjointe : Catherine PELLENZ

Trésorier : Jean-François THIRIET

Trésorier adjoint : Gilles BENOIT

AINSI QUE LES MEMBRES :

Cindy PARMENTELAT - Jessica SABEL - Pierrette MORIN - Séverine BOYER - Sophie DUBOIS - Marlène CURINA - Valérie SIMON - Anne KALTENBACH - Morgane BOYER - Morgan PRILLIEUX - Gérard VINCENT - Sébastien PELLENZ

Les membres du Conseil d'Administration, tous bénévoles, se réunissent afin de proposer, d'animer, d'organiser des manifestations, des activités pour toute la famille et pour toute génération.

Merci à tous les bénévoles qui régulièrement (ou occasionnellement) consacrent leur temps, leurs idées et leurs savoirs au profit de notre association.

N'hésitez pas à nous contacter auprès des référents d'activités ou par messagerie si vous souhaitez intégrer l'équipe.

CONTACT

Courriel : afratton@orange.fr

Téléphone : Michèle PETITJEAN : 06 28 36 55 36
Alain PARMENTELAT : 06 19 48 30 22

Contact physique : aux heures et jours des activités par le biais de leur référents

 <https://www.facebook.com/afratton.fr/>



Les bénévoles de l'association vous présentent leurs vœux pour cette nouvelle année. Prenez soin de vous et de vos proches.



Chantier jeunes



Saint-Valentin



Centre aéré



Centre aéré



Chorale



Eglise

Un grand merci à **Pierrette MORIN** et **Claudine BOFFIN** pour avoir donné un grand coup de balai dans l'église que la municipalité a mise à disposition aux choristes de l'AFR leur permettant ainsi, de respecter les distanciations sociales préconisées pour leur pratique du chant.

MULTI-ACCUEIL LES CH'ATTONS

ASSOCIATION FAMILLES RURALES LES CH'ATTONS



Le multi accueil les Ch'attons est une structure d'accueil collectif gérée par l'association Familles Rurales les Ch'attons. Celle-ci est placée sous la responsabilité du conseil d'administration qui est composé d'un président, vice-président, trésorier, secrétaire et membres actifs. Les parents en tant que membres de l'association sont conviés aux assemblées générales et peuvent devenir administrateurs.

La structure offre une capacité d'accueil de 25 places avec un accueil d'enfants âgés de dix semaines à six ans permettant ainsi de concilier les bénéfices de l'accueil en collectivité et ceux d'une structure à taille humaine tout en garantissant un accueil individualisé au plus près des besoins et des attentes de chaque enfant et de chaque famille.

TROIS TYPES D'ACCUEIL SONT PROPOSÉS AUX FAMILLES :

- l'accueil régulier,
- l'accueil occasionnel
- l'accueil d'urgence.

Pour toutes demandes d'inscription pour un accueil à temps plein, une demande de préinscription doit être effectuée auprès de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson. Deux commissions d'attribution des places sont organisées chaque année en mars et octobre. Pour un accueil occasionnel inférieur à deux jours semaine, une demande doit être adressée directement auprès de la structure les Ch'attons.

CONTACT :

Mail multi accueil : Multiaccueilfratton@sfr.fr

Mail association : Afrleschattons@outlook.fr



COMITE DES FÊTES

Un nouveau comité des fêtes a été créé au lendemain des élections municipales de 2020.

Il est statutairement composé d'élus municipaux et de membres extérieurs :

Président : Nathalie PAUCET
Vice-président : Fabrice HUET
Trésorier : Philippe HERESBACH
Secrétaire : Sandra CULLI

Jérôme BARBELIN, Gilles BENOIT, Anna CAPLA, Séverine GEOFFROY, Patricia GROSGEORGE, Elie PICARD.

Le comité des fêtes est une association à but non lucratif ayant pour objet de coordonner et d'organiser les manifestations et festivités de la commune.

Le Comité met également à disposition du matériel :
tables, bancs, chapiteaux.

LE MOT DU COMITÉ

« Cette équipe, dont la diversité fait sa force et sa richesse, exploitera les compétences de chacun afin de vous proposer des animations toujours plus variées. Notre but reste de resserrer les liens entre les habitants et de dynamiser le village.

Nous serons bien sûr fidèles aux traditions de notre village, oscillant entre festivités déjà bien ancrées et nouveautés pour que demain soit toujours et encore plus festif. »

Nathalie PAUCET

UN DÉFI UN PEU FOU :

Cette petite équipe s'est mise au travail dans l'urgence pour organiser la Saint Nicolas, avec le soutien de la municipalité pour le plus grand bonheur des petits et des grands mais qui a demandé une réactivité forte au regard de l'instabilité de la situation.

BRAVO !



LE CCAS



Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal administratif géré par un conseil d'administration présidé par le maire. Il est composé de membres élus par le conseil municipal en son sein et de personnes non membres du conseil municipal.

Les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion (notamment aides alimentaires), d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant d'handicap, le soutien au logement (familles en difficulté). Ensemble ils déterminent les orientations et les priorités de la politique sociale locale.

Le CCAS dispose d'un budget propre alloué par la municipalité lors du vote du budget, mais aussi, de dons, de legs et d'une partie des concessions du cimetière.

SA COMPOSITION

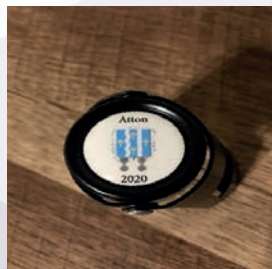
Le CCAS d'Atton est présidé par Madame Le Maire et une vice-présidente Nathalie PAUCET. Edith MARCHAL en est la secrétaire.

Ses membres sont

Anna CAPLA, Pascale FABBRI, Claudine FEVRE, Martine VARNIER, Fabrice HUET, Jean Christophe LANNO et Denis SCHMITT.

Où s'adresser :

CCAS, 1 rue des Dames 54700 ATTON
Téléphone :03.83.82.11.72



LE CCAS EN PLEINE CRISE SANITAIRE, C'EST :

- Un appel téléphonique régulier de la commune à toutes les personnes vulnérables.
- Une distribution de brumisateurs lors des épisodes de canicule.
- L'annulation du traditionnel repas des aînés compensée par la distribution d'une boîte de chocolats, une bouteille de champagne et un bouchon « garde bulles » personnalisé.
- Une distribution de masques aux plus vulnérables.
- La remise d'une carte cadeaux pour les 18 ans des jeunes majeurs reportée dès que possible.
- La mise à disposition de photocopies d'attestations sur demande.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Naissance de Amaury GROULT

Joli début d'année dans la famille Groult. Jérémie, artisan menuisier et Lackowski Anaïs, préparatrice en pharmacie, avec l'arrivée d'Amaury le 3 janvier 2020. Il fait la joie et le bonheur de toute la famille.

Naissance de Victoire BERTRAND

La petite Victoire est née le 20 mars 2020 à 20h51 pour un poids de 3,610kg et 51 cm. Elle fait le bonheur de son papa et sa maman Benoît et Elodie ainsi que de son frère Théo. Ils sont sous le charme devant ses beaux yeux bleus et ses cheveux d'ange.

Naissance de Paul LANNO

Paul LANNO est né le 29 mai 2020 à Nancy. Paul vient égayer le foyer de Lisa Claudel aide-soignante à Nancy et Jean-Christophe LANNO conseiller funéraire à Pont-à-Mousson. Son papa Jean-Christophe bien connu dans notre village est membre du conseil municipal et du CCAS à Atton. Ses grands-parents Marguerite et Michel sont bien connus aussi dans notre commune.

Naissance de Rose GAMORY

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Rose, 3.070kgs pour 49cm. Elle est née le 14 décembre 2020 pour le plus grand bonheur de ses parents et de son frère Gabin.

Naissance de Cyprien MONTAGNE

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de Cyprien, né le 18 décembre 2020. Il se porte à merveille et comble de joie ses parents et sa grande sœur Florine.

Et nous souhaitons également la bienvenue à :

- Lisa Ombri née le 14 avril 2020
- Léane Robert née le 12 juillet 2020
- Louane Barbier-Jouaville née le 23 décembre 2020



Amaury GROULT



Paul LANNO



Rose GAMORY



Victoire BERTRAND



Cyprien MONTAGNE

ILS NOUS ONT QUITTÉ

ILS NOUS ONT QUITTÉ EN 2020
ET NOUS AVONS UNE PENSÉE ÉMUE
POUR EUX ET LEURS PROCHES...



- Roger ARCHAMBAULT
- Bernadette BILAINE
- Robert GUILLAUME
- Fernand MOREL
- Claude PETITJEAN
- Pierrette BOFFIN
- Patrice SCHOUMACHER

Baptême CIVIL

Lilou PELLENZ et sa marraine lors de son baptême républicain !



FOCUS : ATTON EN 1918

ATTON EN 1918

Les commémorations du 11 novembre dernier sont l'occasion de nous replonger dans l'histoire d'Atton en 1918. Atton depuis septembre 1914 se trouvait à l'arrière de la ligne de front passant entre Lesménils et Bouxières sous Froidmont dans ce que le Grand Quartier Général appelait le « sous secteur Moselle », de Clémery au Bois le Prêtre. La forêt de Facq et Juré fut un cantonnement militaire avec des tranchées, un camp (le camp Schwaeble) et des batteries d'artillerie dont certaines servies par des marins. Atton abritait des troupes, une ambulance, des postes de commandements et des canons. Au début de l'année 1918 les autorités civiles décidèrent l'évacuation des populations présentes à Pont à Mousson et dans les villages alentours en raison de la proximité du front. En janvier 1918 les derniers habitants quittèrent Atton.

JANVIER 1918- 4 AOUT 1918 : LE 251ÈME RI ET LE 339ÈME RI

En janvier 1918 Atton était toujours occupé par les soldats du 251ème RI (régiment d'infanterie). Le 251ème avait installé dans le village son PC, l'état major, une compagnie de réserve ainsi que les 4ème et 6èmes bataillons. Le reste du régiment occupait des positions en forêt de Facq et à Mousson.

En mai 1918 le secteur passa sous le contrôle de la 64ème DI (division d'infanterie). Atton et la forêt de Facq furent occupés par le 339ème RI, un régiment du Cantal qui fit parti des unités envoyées sur le front italien en janvier 1918. Le 339ème RI releva le 251ème RI à Pont à Mousson, Mousson et Atton dans la nuit du 20 au 21 mai 1918. Le 4ème bataillon du 339ème cantonnait dès cette date à Atton. C'est celui auquel appartenait la 14ème compagnie du capitaine Jules Jeanbernat (1890-1918).

Le 5ème bataillon venant de Belleville s'établit aussi à Atton le 20 mai, rejoint par le 6ème bataillon le lendemain.



Le 5ème partit ensuite en première ligne quelques jours après. L'armée américaine était déjà présente dans ce secteur. Le régiment reçut en stage en juin 1918 le lieutenant Payette du 168 RIUS (régiment d'infanterie US) et le lieutenant Himes du 125 RIUS.

Le 4 juin 1918 à 2h15 du matin commença un puissant bombardement. Les obus tombèrent à raison de 20 coups minutes sur toute la ligne de front jusque 3h.

Le 5 juin le colonel Fourlinnie commandant le 339ème dirigea une prise d'armes de la 18ème compagnie dans les rues d'Atton. Le 14 juin 1918 le colonel revint à Atton inspecter la 19ème compagnie du 5ème bataillon et décora plusieurs soldats.

Le capitaine Jeanbernat, commandant la 14ème cie, amateur de littérature grecque et latine écrivit des lettres du front qui furent publiées en 1920.

Ces lettres nous offrent un témoignage inédit sur cette période de la guerre dans le secteur d'Atton :

« Les gens du pays vont tranquillement aux premières lignes cultiver leurs champs, en face les habitants d'un gros village occupé par les Boches se livrent également à la culture de leurs terres et tous ces travaux agricoles, tant l'accoutumance est grande, se font comme durant la paix »
(lettre du 1 juin 1918).

« Et notre secteur reste imperturbable : à ses multiples avantages dont et vous ai parlé déjà, il faut ajouter maintenant les fruits qui commencent à mûrir : les fraises et les cerises sont en abondance dans le pays et servent à nos desserts »
(lettre du 12 juin 1918).

« Le paysage que nous avons sous les yeux est riant, plaisant à la vue : la belle rivière coule entre des rives verdoyantes, dans une vallée sinueuse, bordée de longs coteaux ondulés que se partagent les bois et les champs cultivés. Plus loin, bien plus loin, dissimulés par les plantations et par des élévations de terrain, se dressent de hautes cheminées d'usines : cette région, en même temps qu'agricole, est très industrielle, ses hauts fourneaux, ses fonderies sont universellement connus et leurs produits sont certainement arrivés jusqu'à vous »
(lettre du 10 juillet 1918).

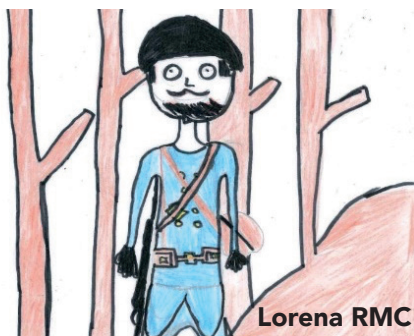
Le 21 juillet 1918 le capitaine Jeanbernat effectua de nuit à la tête d'un corps franc un coup de main audacieux sur la Tuilerie dans le no man's land.

« Nous avons atteint notre objectif, ramené deux prisonniers, des armes et du matériel et ce qui est très heureux nous n'avons aucune perte. Notre groupe d'assaut s'est admirablement conduit »
(lettre du 24 juillet 1918)

Le capitaine Jeanbernat mourut quelques semaines après son passage à Atton, durant les combats sur l'Ailette le 7 septembre 1918. Il fut cité à l'ordre de l'armée.

L'Académie française créa pour rendre hommage aux deux frères Jeanbernat de Ferrari Doria morts tous deux pour la France en 1918 un prix littéraire qui est décerné tous les 5 ans.

Le 29 juillet 1918 1 adjudant 2 sergents et 25 hommes de troupes du 339ème RI furent détachés dans le village d'Atton « pour être employés à la dépose des voies de 0,60 » (voie utilisée par les petits trains transportant du matériel dans la zone du front).



4 AOÛT 1918- 21 SEPTEMBRE 1918 : 2ÈME DIUS

Les Américains prirent possession du Sous Secteur Moselle, rebaptisé par eux les secteurs de Marbache et Saizerais. Le 4 août le 1ère DI US (division d'infanterie US) et la 2ème DIUS (9ème RIUS et 23ème RIUS) relevèrent la 64ème division. Le 5 août 1918 des officiers du 23ème RIUS vinrent faire des reconnaissances pour préparer la relève des positions occupées par le 339ème RI à Atton, au camp Schwaeble et en forêt de Facq. La relève eut lieu dans la nuit du 6 au 7 août. Le 8 et le 9 août 1918 le secteur fut pris sous de violents tirs allemands. De 18h30 à 22h des bombardements simultanés touchèrent les rues et places d'Atton, de Maidières, Jezainville, Griscourt, Blenod, Dieulouard et Villers en Haye dans le but de perturber le déplacement des unités effectuant les relèves. Plus de 240 obus principalement de gros calibres furent tirés par les batteries allemandes.

Le 17 août 1918 la 82ème DIUS (325 RIUS, 326RIUS, 327RIUS 328 RIUS et le 307 engineers battalion) releva la 2ème DIUS.

Le 307ème engineers, notamment la compagnie C, cantonnait en forêt de Facq. Le 25 août un bombardement de nuit tua 2 soldats et en blessa 4 autres. Les soldats de la compagnie C se replièrent avec leurs blessés à Atton où ils restèrent à travailler à l'organisation du front. Le 12 septembre commença la grande offensive franco-américaine visant à réduire le saillant de St Mihiel.

21 SEPTEMBRE 1918- 7 OCTOBRE 1918 LA 69ÈME DI

Le 21 septembre le 69ème DI française occupa à son tour le secteur



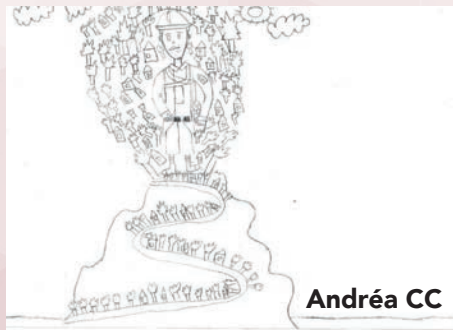
Le 162ème RI arriva à Atton et releva le 327ème RIUS. De nuit, les 21 et 22 septembre 1918, des chars américains circulaient derrière les lignes en lisière de la forêt de Facq pour dérouter l'ennemi.

L'état major de la division planifia un coup de main franco américain sur le bois de la Voivrotte (situé dans le no man's land) confié au groupe franc du 162ème RI, à celui du 151ème RI, à une compagnie du 29ème BTS (bataillon de tirailleurs sénégalais) et à une unité américaine de 200 hommes. Une compagnie du 29ème BTS quitta Autreville le 23 septembre à 4 heures du matin et se rendit à Atton où les hommes y attendirent le déclenchement de l'attaque.

Le 23 septembre dans la nuit les unités américaines devant prendre part à l'attaque (sans doute du 360 RI US) s'installèrent elles aussi à Atton. Le reste des troupes françaises resta à Mousson. Les soldats au petit matin quittèrent Atton pour aller rejoindre les tranchées du Xon et de Mousson. L'attaque fut lancée le 25 septembre 1918 à 6h15 sur les bois de la Voivrotte et de Frehaut. Les Français se rendirent maîtres du bois de Frehaut mais à 17h 52 une contre-attaque contraignit les troupes à se replier sur les tranchées du Xon laissant 4 tués, 26 blessés et 28 disparus. Durant le mois de septembre les canons allemands bombardèrent chaque jour la forêt de Facq et les routes menant à Pont à Mousson.

Le 29 septembre 1918 à 21 heures toutes les compagnies du 29ème BTS qui stationnaient à Autreville se mirent en marche et s'installèrent à Atton.

7 OCTOBRE 1918 - 11 NOVEMBRE 1918 : LA 92ÈME DIUS



La 92ème DIUS (composée notamment des 365ème RIUS, 366ème RIUS ,368ème RIUS) commandée par le général Ballou succéda à la 69ème division française. Le 7 octobre les tranchées du 162ème RI furent relevés par le 365ème RI US qui releva aussi à 18h30 les positions qu'occupaient le 29ème BTS dans le village d'Atton.

Le général Ballou écrivit le 7 novembre 1918 que les Allemands tenaient le no man's land et notamment la ferme de Bel air, le bois de la tête d'or, le bois de la Voivrotte, la ferme de la Voivrotte, le bois de Cheminot. Les bombardements sur la forêt de Facq, Atton et les tranchées étaient quotidiens.

Les 26 octobre, 27 octobre et 29 octobre 1918 des obus à gaz furent tirés en grande quantité sur le village d'Atton blessant plusieurs soldats. Le 5 novembre 1918 des compagnies du 366ème RIUS arrivèrent à Atton pour y loger avant la prochaine offensive.

Le 7 novembre 1918 le commandement américain planifia une attaque sur le secteur de la Seille. Un bataillon du 365ème RIUS devait attaquer le bois de la Voivrotte et un bataillon du 366ème RIUS le bois de Frehaut.

Le 10 novembre 1918 à 5 heures du matin les régiments reçurent l'ordre d'attaquer.

A 11 heures les objectifs furent atteints mais les combats se poursuivaient dans les bois. Un bataillon du 366ème RIUS attendait en réserve dans le village d'Atton près à monter en ligne. Le soir du 10 novembre 1918 ordre fut donné au 365ème dès le lendemain matin de poursuivre sa progression vers Champey.

Le 11 novembre 1918 à 5h l'offensive reprit donc. A 7h18 le PC du régiment reçut l'appel téléphonique prévenant de la signature d'un armistice le matin à 5h00. Les combats continuèrent. Les Américains n'ordonneront à leurs troupes de cesser le feu qu'à 10h45 tout comme les Français lors des combats de Vrigne-Meuse qui se déroulèrent le matin de l'armistice.

Du 8 octobre 1918 au 11 novembre 1918 la 92ème DIUS perdit 971 hommes, tués, blessés ou disparus. Le 16 novembre 1918 le 153ème RI releva les troupes américaines et installa son état-major, ses 1er et 3ème bataillons à Atton. Le 153ème reprit ensuite sa progression vers Metz où il entra le 19 novembre. Ce même jour les régiments américains se replièrent à Marbache avant de rejoindre Maron où la division embarqua à la gare le 15 décembre pour Le Mans puis Brest. Avec la paix les habitants d'Atton purent retrouver leur village. 6 maisons avaient été entièrement détruites et plus d'une trentaine d'autres endommagées par les bombardements.

Frédéric Richard Maupillier

VIVRE ENSEMBLE

BIEN VIVRE ENSEMBLE À ATTON

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE BON SENS

La qualité de la vie dépend de la bonne volonté de chacun. L'observation de quelques règles permettra à chacun de se sentir bien dans notre charmante commune d'ATTON

LES PIÉTONS :

Penser à laisser un passage assez large (poussettes ou fauteuils) sur les trottoirs au moment du stationnement. Respecter le code de la route et veiller à s'arrêter aux passages piétons.

TAPAGE NOCTURNE

Entre 22h et 7h du matin, les bruits ou tapages troublant la tranquillité d'autrui sont interdits.

BRÛLAGE DES DÉCHETS



Le brûlage à l'air libre est frappé d'interdiction générale. Le brûlage à l'air libre des déchets verts (assimilés aux déchets ménagers) est également interdit.

Sur la commune, il est interdit de brûler ses déchets verts, conformément à la Circulaire du 18 novembre 2011, relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Cette circulaire précise l'ensemble de ses applications.

Suite à de nombreuses plaintes, il est nécessaire de rappeler qu'il est interdit de brûler les déchets verts ainsi que les déchets de toutes autres natures : ménagers, industriels.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc.

Il s'agit par exemple :

- de l'herbe après tonte de pelouse ;
- des feuilles mortes ;
- des résidus d'égamage ;
- des résidus de taille de haies et arbustes ;
- des résidus de débroussaillage ;
- des épluchures de fruits et légumes.

QUE FAIRE DE SES DÉCHETS VERTS ? ON PEUT :

- les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.
- les déposer, conformément aux règles mises en place par la Communauté de Communes du Bassin de Pont-A-Mousson dont la commune fait partie, dans les déchetteries.

IL EST INTERDIT :

- de les brûler à l'air libre ;
- de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

EN CAS DE NON-RESPECT DE L'INTERDICTION

- Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi, ou appeler la gendarmerie.
- La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager la responsabilité du contrevenant pour nuisances olfactives.

DÉPÔTS SAUVAGES

Le dépôt illicite d'objets est punissable d'une amende de 2e classe.



ANIMAUX



Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage notamment en ce qui concerne :

- les conditions de détention de ces animaux domestiques : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins.
- la localisation du lieu d'attache ou d'évolution extérieure aux habitations, ceci de jour comme de nuit.

NUISANCES SONORES



Sont interdits sur la voie publique et dans les lieux publics les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition quelle que soit leur provenance.

Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30,
- les samedis de 10h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

LA TAILLE RÈGLEMENTAIRE DES HAIES

Concernant les haies des particuliers qui empiètent sur le domaine public, les pouvoirs du maire ont été renforcés pour l'égamage des plantations empiétant sur les voies communales.

La sécurité, la sûreté, ainsi que la commodité du passage sur les voies dont le Maire a la charge, impliquent de couper les branches et les racines des arbres longeant ces voies (CGCT, art. L. 2212-2).

Le Maire, au titre de ses pouvoirs de police, doit donc s'assurer de l'égamage des plantations le long des voies de sa commune, qu'il s'agisse de plantations communales ou privées, sur des voies communales ou des chemins ruraux.

Concernant les haies situées entre deux propriétés privées, les distances légales sont :

- une distance de 2 mètres au moins de la limite séparative pour les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur ;
- une distance de 0,50 mètre au moins pour les plantations ne devant pas dépasser 2 mètres de hauteur. Il est cependant possible de planter à cette distance un arbre qui doit normalement s'élever à plus de 2 mètres, à condition de l'éêter régulièrement à cette hauteur.

L'obligation d'égamage :

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres lorsqu'elles dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain du voisin (article 673 du Code civil).

Des lois régissent les traitements et tailles des haies : qu'il s'agisse des haies en milieu rural (arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales) ou bien qu'il s'agisse des haies délimitant les propriétés des particuliers (article L415-3 du code de l'environnement). Dans les 2 cas, il est interdit de tailler les haies entre le 1er avril et le 31 juillet.

Or, si le retour du printemps est synonyme de période de reproduction pour les animaux, il signifie aussi « travaux d'entretien au jardin ». Et ces travaux de taille, égamage ou débroussaillage nuisent gravement à toutes les espèces de passereaux qui nichent dans nos jardins.

A QUEL MOMENT TAILLER SA HAIE ?

Il est conseillé de le faire avant la montée de la sève en automne et jusqu'en janvier, en période hors gel. Cependant, les changements climatiques se ressentent aussi chez les oiseaux. On observe qu'ils nichent de plus en plus tôt dans la saison. Alors devenons éco-responsables. Les beaux jours revenus, regardons la nature et agissons avec jugement. Sauf danger, ne taillons plus les haies ou les branches gênantes au printemps.

RAPPEL : IL EST OBLIGATOIRE D'ENTREtenir SES HAIES

Celles-ci ne doivent pas dépasser 2 mètres de haut et être plantées à 50 cm de la limite de propriété. Si les arbres sont d'une hauteur supérieure à 2 m, il faut alors les planter à 2 m de la limite de propriété (code civil art.670 à 673). Aucune haie ne doit empiéter sur le domaine public. En cas d'incident, la responsabilité du propriétaire est engagée.

LA MAIRIE D'ATTON est désormais présente sur Cityall.

Cette application disponible sur Android et IOS, est un outil qui sera associé au panneau d'information prochainement installé au cœur de notre village.

Il vous suffit de télécharger l'application Cityall sur vos portables ou tablettes et de cliquer sur la mairie d'ATTON

Dans le cadre de la situation sanitaire, la commune garantit le maintien tant que possible du contact de proximité avec les habitants via prospectus et flyer. Dès que possible, les élus viendront à la rencontre physique des Attonaises et Attonais.



ATTON lance son nouveau site internet

Dans sa volonté d'aller plus loin dans la communication municipale, la mairie se dote d'un tout nouveau site internet institutionnel.

>>> atton.fr
c'est le lien simple et efficace qu'il vous faut retenir.

Vous y retrouverez les informations liées à la vie de la commune et les informations nécessaires à vos démarches administratives.

« Il fallait détenir un outil de communication capable d'apporter des réponses aux questions que se posent les habitants. Il nous permet également de mettre en avant le travail de l'équipe municipale et apporter une multitude d'informations.



Nous avons sur notre territoire rural une vie associative et entrepreneuriale riche, c'est un devoir de mettre en avant le dynamisme et la modernité de notre commune».

Marcel Pinto

Ce nouvel outil prendra sa place dans sa stratégie de communication, s'appuyant sur des supports existants comme la page Facebook, l'application CityAll, mais aussi la présence physique sur le terrain et la rencontre des Attonaises et Attonais.

Une partie des rubriques doit encore voir le jour. Nous avons privilégié une mise en ligne rapide pour vous faire bénéficier de la diffusion des actualités et de l'agenda. Nous comptons donc sur votre bienveillance pour nous signaler les éventuelles imprécisions. Ce site, c'est d'abord le vôtre.

Vous souhaitez nous faire part d'une information ou d'un événement ?

Ecrivez-nous : mairie.atton@wanadoo.fr

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Contact et COMMUNICATION

Faites des économies D'ÉNERGIE

Retrouvez ici toutes les explications sur les différentes démarches à effectuer pour compléter votre dossier de subvention.

Cette démarche s'inscrit dans le but d'obtenir une prime d'équipement énergie.

Elle est soutenue par le bassin de Pont-à-Mousson.

LA CCBPAM FINANCE
VOS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



JUSQU'À 200 EUROS DE PRIME EQUIPEMENT
POUR VOTRE ACHAT A+++ OU A ++



UNE FORMATION GRATUITE POUR MIEUX
CONSOMMER ET RÉDUIRE VOS FACTURES.



*Offre soumise à conditions, détails et modalités sur <https://www.bassin-pont-a-mousson.fr/>.

Prime d'équipement énergie

LE BASSIN DE PONT-À-MOUSSON VOUS AIDE À
FINANCER VOS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Je veux bénéficier d'une aide de 200€* dans la limite de 30% de la valeur d'achat du produit.



Je me rends dans une enseigne du territoire* de la Communauté de Communes du Bassin de PAM

2 Je sélectionne un produit éligible

Sont éligibles les produits suivants répondant aux normes A+++ ou A ++



- ✓ Réfrigérateurs
- ✓ Réfrigérateurs combinés
- ✓ Machines à laver le linge
- ✓ Congélateurs
- ✓ Fours

3 Je fais récupérer mon ancien appareil d'une norme inférieure à A

Je demande un justificatif de reprise mentionnant la norme énergétique de l'appareil.

*L'aide ne peut dépasser 30% du coût total du produit, réservée aux habitants du Bassin de Pont-à-Mousson. Consulter le règlement en bas de page pour voir les modalités d'attribution.

**Pour être éligible, l'achat doit venir remplacer un produit dont l'étiquette énergie est inférieure à A. L'acquéreur doit faire reprendre son produit ancien et conserver une preuve de la reprise.

Je m'inscris à une formation obligatoire



Je bénéficie de conseils et astuces pour mieux consommer et réduire mes factures d'énergie.

Réservations au : 03.83.87.87.47

5 Je complète mon dossier de subvention*



- Soit en ligne via le formulaire de demande de remboursement
- Soit en adressant un courrier à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson contenant :

- ✓ Une attestation sur l'honneur signée (modèle joint pour signature).
- ✓ Une facture
- ✓ Une copie de pièce d'identité
- ✓ Un justificatif de domicile au nom du bénéficiaire
- ✓ Un justificatif de reprise de l'ancien appareil par le commerçant et sa note énergétique.
- ✓ Une copie du justificatif de présence à l'atelier de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie
- ✓ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)



Adresse : Domaine de Charmilly, Chemin des Clos, 54 700 PONT-A-MOUSSON

Informations et renseignements : 03.83.87.87.47

*Voir les détails et modalités dans le règlement d'attribution de la prime.